



Organisme Régional de Formation
du **Sport Adapté**



Catalogue de formations

2020-2021

“ Accueillir, accompagner, initier et entraîner au Sport Adapté ”



Fédération Française
du **Sport Adapté**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Organisme Régional de **Formation**
du **Sport Adapté** en Auvergne-Rhône-Alpes



Les capacités des personnes en situation de handicap mental et psychique sont trop souvent méconnues et mal évaluées. Faire ce constat, c'est reconnaître que ces personnes n'ont pas la place souhaitée dans notre société et que tout doit alors être mis en oeuvre pour qu'ils soient des citoyens à part entière.

Afin de permettre que leur projet leur confère une juste place dans la société, il est important que le plus grand nombre prenne en compte leur personnalité en acceptant leurs singularités. En route vers une démarche inclusive !

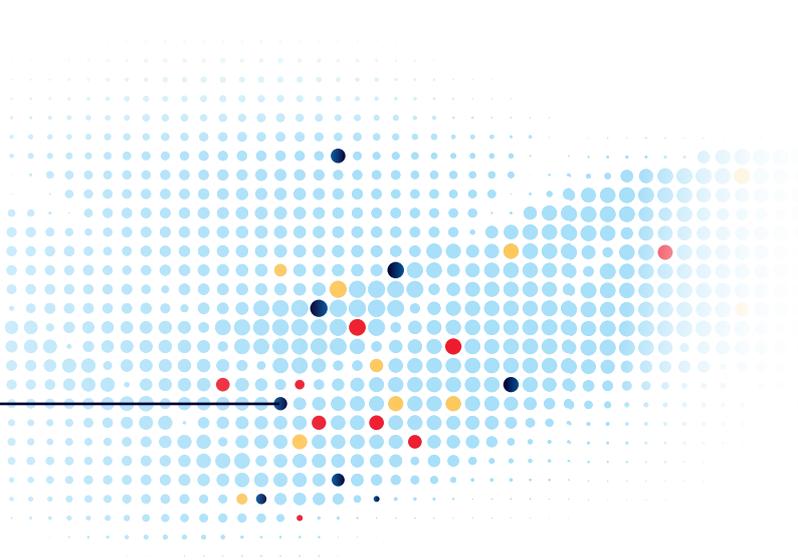
La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté, en tant que référent dans la pratique des Activités Physiques et Sportives pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, a développé un outil pour jouer ce rôle essentiel d'accompagnement : l'Organisme Régional de Formation du Sport Adapté (ORFSA).

Notre offre de formation et notre expertise permettent à toute personne, en contact plus ou moins régulier avec des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, de mieux comprendre les enjeux, les techniques d'interventions et les spécificités de la personne, dans le cadre d'une pratique sportive adaptée.

L'activité physique est, au travers de l'utilisation de son corps par un individu, l'un des rares moyens pour solliciter entièrement la personne, que ce soit physiquement mais aussi intellectuellement, psychologiquement et socialement..

Marie-Claire EMIN

Présidente de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté



SOMMAIRE

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 4

PARCOURS DE FORMATION 5

FINANCEMENT 6

QUALIFICATIONS FÉDÉRALES 7

| | |
|--|----|
| Accompagnateur en Sport Adapté | 8 |
| Initiateur Para-Discipline Adapté | 9 |
| Initiateur Activités Motrices | 10 |
| Attestation de Qualification au Sport Adapté | 11 |

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE 13

| | |
|------------------------------------|----|
| CQP Moniteur en Sport Adapté | 14 |
|------------------------------------|----|

FORMATIONS PARTENAIRES 17

| | |
|--|----|
| CC AIPSH | 18 |
| BPJEPS Activités Pour Tous | 19 |
| DEJEPS Activités Physiques et Sportives Adaptées | 20 |

PLANIFICATION 21

PARTENAIRES 22



Organisme Régional de Formation
du **Sport Adapté** en Auvergne-Rhône-Alpes



L'ORFSA est référencé Datadock, vous garantissant un gage de qualité dans la construction et le suivi de nos formations. Il fait également parti du réseau de centre de formation reconnu par la Fédération Française du Sport Adapté.

Une **équipe pédagogique**, composée de professionnels du secteur des Activités Physiques Adaptées ou du secteur médico-social a été mis en place afin de vous proposer des formations les plus adaptées et performantes possibles. L'ORFSA peut également compter sur son réseau de partenaires, des structures fédérales ou du champ du handicap.

LES MEMBRES



François-Xavier GIRARD
CTF - Coordonnateur ORFSA

fx.girard@sportadapte-aura.fr
06 60 90 53 95



Master STAPS Sport Santé Société
Licence STAPS Activités Physiques Adaptées-Santé
Licence STAPS Education et Motricité
DEJEPS spécialité Judo-Jujitsu

▶ Raphaël DOLMAZON

Educateur spécialisé et sportif en IME et association sportive

- ▶ DE Educateur Spécialisé
- ▶ DEJEPS Activités Physiques et Sport Adapté

DOMAINE D'INTERVENTION : MÉDICO-SOCIAL ET PARA-FOOTBALL ADAPTÉ

▶ Géraldine FAUGERON

Coordinatrice CDSA 03-63

- ▶ Master STAPS APAS

DOMAINE D'INTERVENTION : MILIEU ASSOCIATIF, PARA-GYMNASTIQUE ADAPTÉ,
ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

▶ Sarah KARI

Formatrice et consultante indépendante

- ▶ DE Educatrice Spécialisée
- ▶ Master 1 Psychologie sociale du travail
- ▶ DESU Clinique des situations et comportements limites

DOMAINE D'INTERVENTION : MÉDICO-SOCIAL ET ATELIER DE RELAXATION

▶ Célia LANIEL

Directrice CDSA 26-07

- ▶ Maîtrise STAPS APA

DOMAINE D'INTERVENTION : PARA-TENNIS DE TABLE ADAPTÉ ET TRIATHLON

▶ Jérémie MÉNANT

Educateur en APA en IME et auto-entrepreneur

- ▶ Master STAPS APA-S

DOMAINE D'INTERVENTION : SPORTS DE PLEINE NATURE, CONSTRUCTION ET MISE EN PLACE DE PROJETS APA

▶ Aurélien MOUSSE

CTF CDSA 42

- ▶ Licence STAPS APA-S

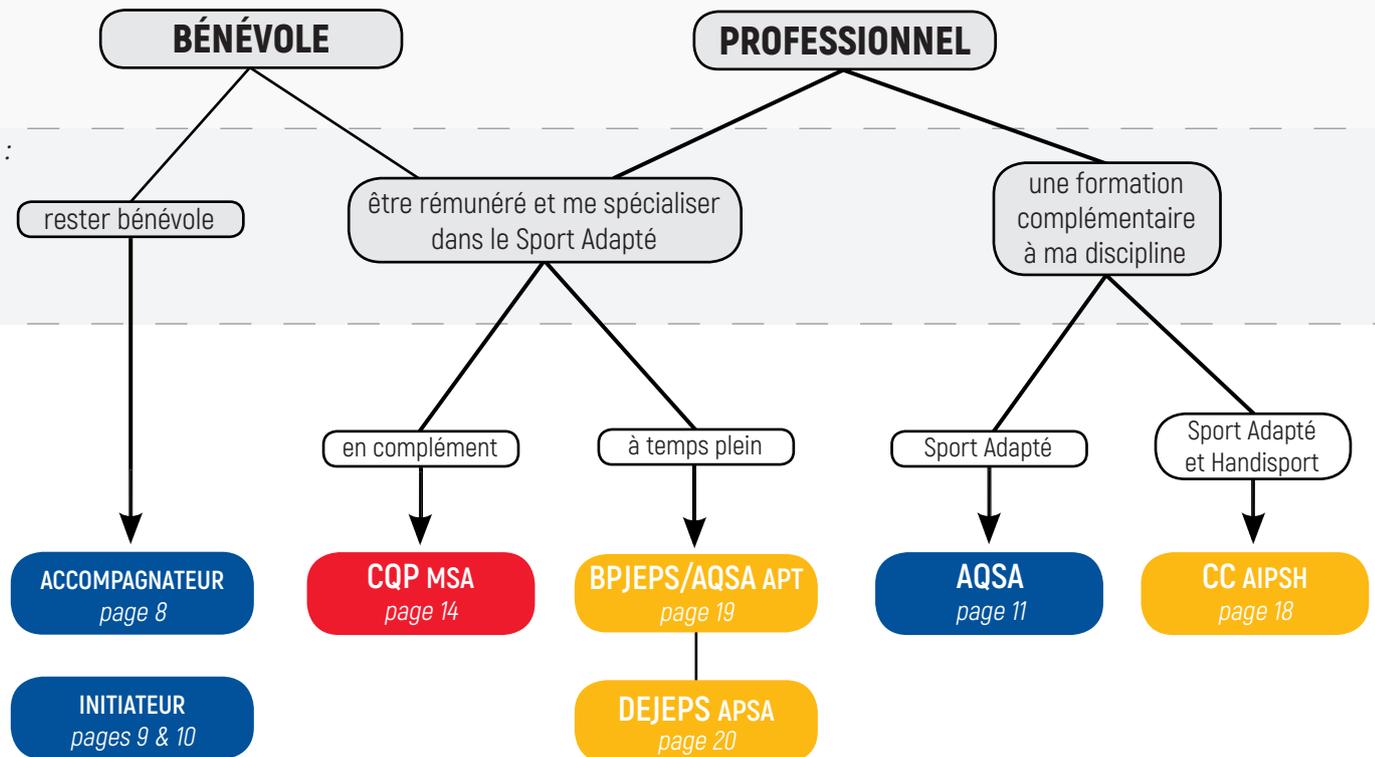
DOMAINE D'INTERVENTION : PARA-BASKET-BALL ADAPTÉ ET SPORTS COLLECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE PROJET SPORT ADAPTÉ

L'Organisme Régional de Formation du Sport Adapté (ORFSA) vous accompagne dans votre projet de formation.

► Quelle formation est la plus adaptée à vos besoins ?

Je suis :

Je veux :



“

Cette formation m'a appris à construire une meilleure stratégie pédagogique et technique. Par la mise en place de cycles, j'ai progressé dans mon encadrement, j'ai appris à évaluer les capacités de départ des résidents, identifier leurs attentes et ainsi construire un cycle pour atteindre un objectif final.

J'ai également pu mieux orienter mes sportifs en tenant compte de leurs compétences, leur difficultés, leurs besoins, en choisissant une catégorie idéale : activités d'adaptation à l'environnement, activités de revendication ou plutôt une activité d'expression de création. Je peux maintenant expliquer mes choix lors des échanges avec les différents partenaires.

En ce qui concerne les partenariats, j'ai appris à faire le lien entre la fédération et le mouvement associatif et ainsi pouvoir proposer des sections Sport Adapté au sein des associations de ma ville.

La formation est conçue pour nous permettre d'être le plus possible en situation de terrain. Nous sommes également peu nombreux, avec des formateurs de qualité ayant des compétences différentes à nous transmettre.

Esther - CQP Moniteur Sport Adapté

”

“

Une formation pertinente avec des apports que l'on ne connaît pas forcément (différents types de structures, formes de handicap, etc.).

Les éducateurs sont passionnés et humains démontrant une réelle envie de nous apporter les éléments nécessaires pour nous permettre d'accueillir nos sportifs au sein de nos clubs et structures et de les faire progresser dans leur projet personnel. Cela tout en prenant compte le contexte dans lequel ils évoluent au quotidien.

Yvan - AQSA

”



Dès que vous identifiez une qualification ou un diplôme qui vous intéresse, la question du financement est incontournable pour mener à bien votre projet de formation.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette démarche, vous trouverez ci-dessous les principales possibilités de financement et dans quels cas ces dispositifs peuvent vous concerner.

1 FINANCEMENT INDIVIDUEL

► Vous prenez en charge le coût de votre formation sur vos fonds propres : des coûts réduits peuvent vous être proposés pour certaines formations (exemple : AQSA/AESA - page 11).

2 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)



► Le CPF permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation, mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

► En 2015, ce dispositif a remplacé le DIF. Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le CPF est crédité en euros et non plus en heures.

► Les formations éligibles sont inscrites au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) comme le CQP Moniteur en Sport Adapté, le CC AIPSH, le DEJEPS APSA, etc.

► Plus d'informations : moncompteformation.gouv.fr

3 EMPLOYEUR

► Votre employeur peut prendre en charge votre formation si celle-ci est identifiée dans son Plan de développement des compétences (ex-plan de formation) ou s'il juge que cette formation permet d'assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi.



pôle emploi

4 PÔLE EMPLOI

► Cet organisme finance prioritairement les formations des demandeurs d'emploi. La seule condition est d'être inscrit à Pôle Emploi et d'avoir validé son projet de formation avec un conseiller.

► Pôle Emploi peut également compléter un financement CPF s'il n'est pas suffisant.

5 OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO)

► Les OPérateurs de COmpétences assurent le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

BRANCHE DU SPORT
www.afdas.com

fifpl
Fédération Française des
Industries et des Professions Libérales

PRESTATIONS DE SERVICES ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.fifpl.fr



BRANCHE DU MÉDICO-SOCIAL ET DE LA SANTÉ
www.opco-sante.fr



POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE
www.communication-agefice.fr



QUALIFICATIONS FÉDÉRALES
ACCOMPAGNATEUR - INITIATEUR - AQSA/AESA

Découvrir les enjeux et les besoins des sportifs

Accompagner les sportifs dans leur pratique

Animer des activités sportives adaptées

ACCOMPAGNATEUR EN SPORT ADAPTÉ



DATE

DÉBUT 2021



DURÉE

20 h



LIEU

Club Sport Adapté
Centre de formation



INTERVENANT

CTF du Sport Adapté



COÛT

GRATUIT

Grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ligue peut proposer une participation gratuite à raison d'une personne par structure affiliée FFSA.

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Ce premier niveau de formation permet d'acquérir des compétences d'accompagnement dans le cadre de manifestations sportives et dans la co-animation d'activités, tout en préservant l'intégrité physique, psychique et affective des pratiquants.

PUBLIC

- ▶ **Bénévole à partir de 16 ans** et titulaire d'une licence FFSA
- ▶ **Volontaire en service civique** au sein d'une structure Sport Adapté
- ▶ **Sportifs de la FFSA** suite à un entretien préalable

OBJECTIFS

- ▶ Découvrir les contextes de la pratique sportive au sein de la FFSA et s'impliquer dans les actions et organisations en assumant des responsabilités ;
- ▶ Découvrir les caractéristiques des sportifs et être en capacité de les accompagner lors de manifestations sportives ;
- ▶ S'approprier des connaissances sur la déficience intellectuelle et les troubles psychiques pour préserver l'intégrité physique, psychique et affective des sportifs ;
- ▶ Apporter un soutien pédagogique aux intervenants des associations sportives de la FFSA dans une position de co-animation à partir d'un cadre fixé par l'intervenant.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 1 Participation à une journée Sport Adapté**
Découverte des sportifs Sport Adapté et du milieu fédéral
- 2 Formation théorique et pratique**
Approche des spécificités des pratiquants en Sport Adapté
Approche du rôle d'animateur
- 3 Projet Sport Adapté en club et accompagnement lors d'une manifestation**
Accompagnement de sportifs Sport Adapté lors de la pratique club
Projets individuels et accompagnement lors d'une rencontre
Bilan de formation et accompagnement vers une projection personnelle et engagements individuels



INSCRIPTIONS

Pour vous pré-inscrire à cette formation ▶ <https://bit.ly/2ZkpHkd>

Pour avoir plus d'informations, contactez **François-Xavier GIRARD** :

✉ fx.girard@sportadapte-aura.fr

☎ 06 60 90 53 95

www.sportadapte-aura.fr



DATE

VOIR PROGRAMME PRÉVISIONNEL



DURÉE

28 h



LIEU

Vichy (03) ou Voiron (38)

en fonction des disciplines



INTERVENANT

Commissions Sportives Nationales

CTF du Sport Adapté



COÛT

600 €*

*320 € en financement individuel

> hébergement et restauration sur demande

OPTION PARA-DISCIPLINE ADAPTÉE

Les diplômes fédéraux d'Initiateur en Sport Adapté sont proposés dans chaque Para-Discipline Adaptée réglementée par la FFSA. Ces diplômes permettent d'intervenir dans une association affiliée à la FFSA sur le secteur non compétitif dans la Para-Discipline Adaptée concernée. Il n'apportent pas de qualification professionnelle.

PUBLIC

- ▶ **Educateurs sportifs** titulaires d'un diplôme professionnel (DESJEPS, DEJEPS, BPJEPS, etc.)
- ▶ **Bénévoles** dans une association affiliée FFSA
- ▶ **Professionnels du secteur spécialisé** intervenant dans l'association sportive de l'établissement

OBJECTIFS

- ▶ Elaborer, animer et évaluer des cycles de découverte, d'initiation ou d'entraînement ;
- ▶ Prendre en compte les caractéristiques singulières des sportifs pour choisir des démarches pédagogiques favorisant l'engagement et les apprentissages du pratiquant ;
- ▶ Comprendre la logique d'activité de la discipline et les ressources sollicitées (motrices, physiologiques, cognitives, psychiques et affectives) pour proposer des contenus en rapport avec leurs capacités ;
- ▶ Préparer et accompagner les sportifs jusqu'au premier niveau de compétition ;
- ▶ Connaître la réglementation en matière d'encadrement des Activités Physiques et Sportives et la réglementation pour la Para-Discipline Adaptée encadrée.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- ▶ **4 jours de formation en centre**
 - Analyse des acquis à partir d'observation et d'animation de séances pédagogiques avec des pratiquants Sport Adapté
 - Attestation de présence et de fin de formation
 - Validation : présentation des différentes étapes d'un projet dans la discipline concernée

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- ▶ **JUDO** : DU 7 AU 12 JUIN 2021 - Vichy (03)
- ▶ **SKI ALPIN** : 2022
- ▶ **SKI NORDIQUE** : 2022
- ▶ **PÉTANQUE - TIR À L'ARC** : à venir
- ▶ **AUTRES DISCIPLINES** : sur demande



INSCRIPTIONS

PRÉ-REQUIS

Être licencié FFSA et intervenir dans une association sportive FFSA dans la Para-Discipline Adaptée concernée

Pour vous pré-inscrire à cette formation ▶ <https://bit.ly/3ijvvl0>

Pour avoir plus d'informations, contactez **François-Xavier GIRARD** :

✉ fx.girard@sportadapte-aura.fr

☎ 06 60 90 53 95

www sportadapte-aura.fr



DATE

SESSION 1

8 AU 12 FÉVRIER 2021

SESSION 2

20 AU 24 SEPTEMBRE 2021



DURÉE

35 h



LIEU

SESSION 1

Voiron (38)

SESSION 2

Valence (26)



INTERVENANT

Commissions Sportives
Nationales
Trans'Formation



COÛT

750 €*
*400 € en financement individuel

> hébergement et restauration
sur demande

OPTION ACTIVITÉS MOTRICES

Le diplôme fédéral d'Initiateur en Sport Adapté mention Activités Motrices est une qualification non-professionnelle permettant d'encadrer un public en situation de polyhandicap ou handicap mental sévère à profond lors de cycles de pratique d'une Activité Physique et Sportive au sein d'une association Sport Adapté.

PUBLIC

- ▶ **Educateurs sportifs** titulaires d'un diplôme professionnel (DESJEPS, DEJEPS, BPJEPS, etc.)
- ▶ **Animateurs et dirigeants bénévoles** dans une association affiliée FFSA
- ▶ **Professionnels du secteur spécialisé** (Accompagnant Educatif et Social, Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé, psychomotricien) impliqués dans les projets en Activités Motrices

OBJECTIFS

- ▶ Interroger et développer ses connaissances sur les caractéristiques des personnes polyhandicapées ou ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde ;
- ▶ S'approprier des connaissances sur le secteur de pratique des Activités Motrices à la FFSA ;
- ▶ Pouvoir choisir des supports d'activités (d'adaptation à l'environnement, de revendication de ses capacités, d'expression et de création d'un langage corporel symbolique) ;
- ▶ Concevoir, coordonner, conduire et évaluer des projets en Activités Motrices ;
- ▶ Préserver l'intégrité physique et psychique du sujet ;
- ▶ S'impliquer dans le développement des activités motrices sur son territoire.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

▶ 5 jours de formation en centre

- Analyse des acquis à partir de l'animation et de l'observation de séances en Activités Motrices
- Attestation de présence et de fin de formation



INSCRIPTIONS

PRÉ-REQUIS

Être licencié FFSA et intervenir (ou avoir le projet d'intervenir) dans une structure accueillant du public en situation de handicap dans le cadre d'une association sportive FFSA

Pour vous pré-inscrire à cette formation ▶ <https://bit.ly/3ijvv10>

Pour avoir plus d'informations, contactez **François-Xavier GIRARD** :

✉ fx.girard@sportadapte-aura.fr

☎ 06 60 90 53 95

www sportadapte-aura.fr

ATTESTATION DE QUALIFICATION/ENCADREMENT EN SPORT ADAPTÉ



DATE

VOIR DÉTAIL PAR MODULE
page 12



DURÉE

MODULE 1 - 21 h
MODULE 2 - 21 à 35 h
MODULE 3 - 20 à 30 h



LIEU

Auvergne-Rhône-Alpes



INTERVENANT

CTF Sport Adapté



COÛT

FORMATION COMPLÈTE
750 € ou 950 € [APT]

FORMATION PAR MODULE
de 450 € à 650 € [APT]

*480 € ou 590 € [APT]
en financement individuel

> hébergement et restauration
sur demande

L'AQSA/AESA est une formation permettant aux professionnels des métiers du sport :
- d'acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public en situation de handicap mental et/ou psychique ;
- d'obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil de ce public.

PUBLIC

Cette formation est diplômante¹ pour les personnes titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement d'Activité(s) Physique(s) et Sportive(s) auprès de tout public :

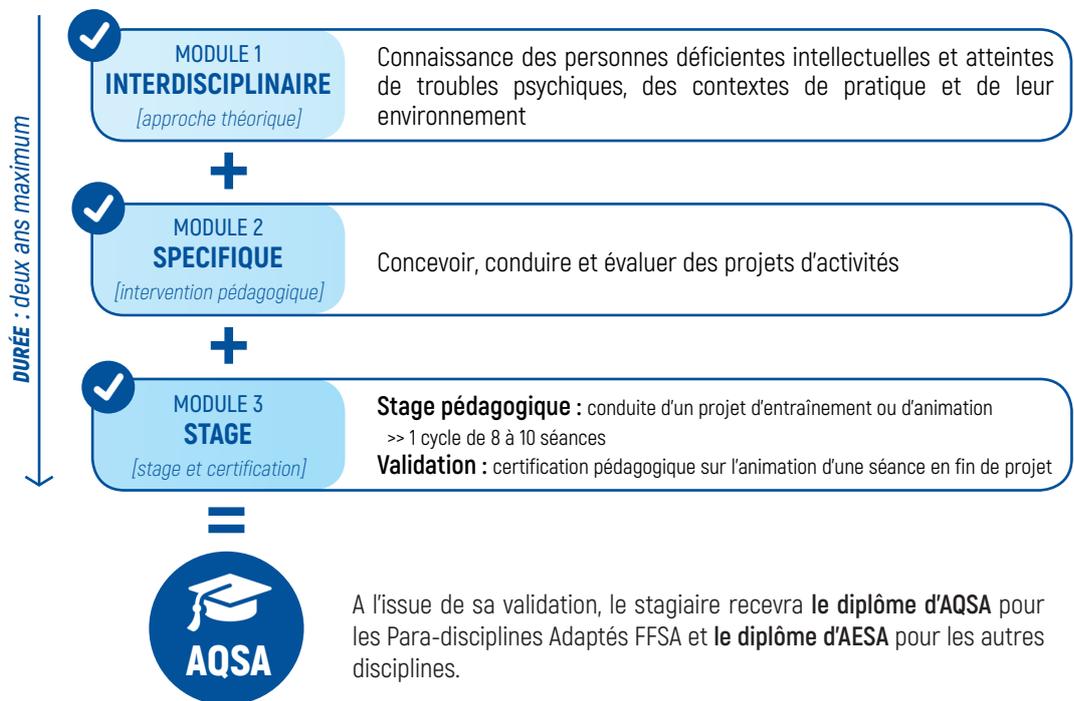
- ▶ Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- ▶ Diplôme de l'enseignement supérieur : DEUG ou Licence STAPS
- ▶ Diplôme de la branche Sport : CQP

Elle est accessible mais non diplômante² aux bénévoles souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap mental ou psychique dans leur club.

¹ qualification fédérale qui n'offre pas de prérogatives professionnelles supplémentaires

² une attestation de participation sera délivrée mais aucun diplôme de qualification

ORGANISATION



- ▶ Les modules 1 et 2 se déroulent en centre de formation. Ils peuvent être suivis de manière indépendante ou en formation continue à coût préférentiel (150 € de remise).

MODULE 1



COÛT

450 € (240 € financement individuel)

SESSION 1 : **du 2 au 4 novembre 2020 - Voiron (38)**

SESSION 2 : **du 7 au 9 juin 2021 - Vichy (03)**

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de disciplines sportives ouvrant des prérogatives auprès de tout public (BPJEPS APT compris)
- Être bénévole au sein d'une association sportive (seule une attestation de présence sera délivrée)

MODULE 2



COÛT

PAR DISCIPLINE : 450 € (240 € financement individuel)

OPTION APT : 650 € (350 € financement individuel)

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS : **du 1^{er} au 5 février 2021 - Hauteville-Lompnès (01)**

FOOTBALL : **du 9 au 11 juin 2021 - Vichy (03)**

JUDO : **du 9 au 11 juin 2021 - Vichy (03)**

AUTRES DISCIPLINES (handball, basket-ball, gymnastique, métiers de la forme, etc.) : **sur demande**

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de la discipline sportive visée par la formation et ouvrant des prérogatives auprès de tout public
- Être bénévole au sein d'une association sportive (seule une attestation de présence sera délivrée)
- Avoir participé au module 1 (attestation faisant foi) ou être inscrit sur un module 1 ayant lieu en amont de la session

MODULE 3



COÛT

90 €

Le stage doit être en lien avec la discipline sportive du stagiaire ou le domaine de l'Activité Physique pour Tous.

Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage, de préférence :

- > celle dans laquelle il intervient habituellement (hors établissement médico-social ou de santé mentale)
- > à défaut dans une association sportive affiliée à la FFSA ou dans une association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

En amont de la certification, le stagiaire fera parvenir à l'ORFSA son projet avec l'ensemble des séances réalisées et analysées, ainsi que la séance qui sera certifiée. La date de la certification doit être définie 1 mois avant sa réalisation.

PRÉ-REQUIS

- Avoir participé aux modules 1 et 2 (attestation faisant foi)



INSCRIPTIONS

Pour vous pré-inscrire à cette formation ► <https://bit.ly/33eKVkT>

Pour avoir plus d'informations, contactez François-Xavier GIRARD :

✉ fx.girard@sportadapte-aura.fr

☎ 06 60 90 53 95

www sportadapte-aura.fr

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE **CQP MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ**

Acquérir une qualification professionnelle complémentaire

Mettre en place et coordonner des projets en association Sport Adapté

Planifier et animer des cycles d'activités sportives

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Inscrit au Répertoire
National des Certifications
Professionnelles
Code RNCP : 26322



DATE

DE NOVEMBRE 2020
À MAI 2021



DURÉE

330 h

210 h en centre de formation
120 h en association sportive FFSA



LIEU

Voiron (38) et
Bourg-en-Bresse (01)



INTERVENANT

Equipe pédagogique
de l'ORFSA



COÛT*

4 500 € (750 €/UF)

+ 40 € (frais de positionnement)

> hébergement et restauration
sur demande

MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ

Le CQP « Moniteur en Sport Adapté » est une qualification professionnelle de la branche du sport qui permet d'encadrer les activités sportives réglementées par la FFSA du niveau de découverte et d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition.

Le titulaire du CQP exerce exclusivement au sein d'une association affiliée à la FFSA dans la limite de 360 h par an sous la responsabilité de son employeur.

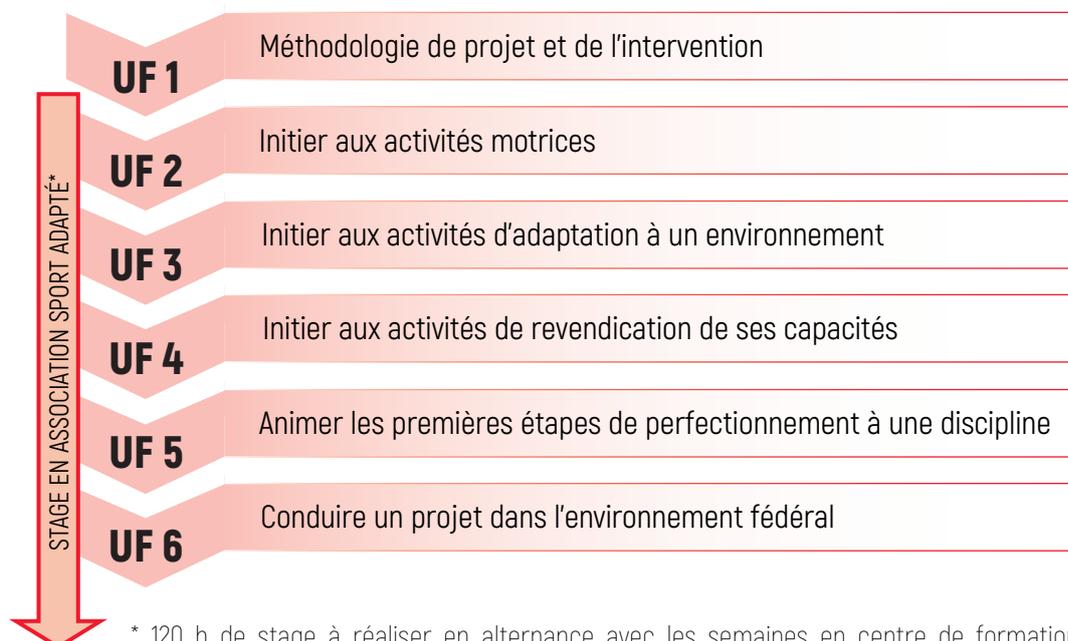
PUBLIC

- ▶ **Professionnels du travail social ou de la santé** intervenant ou souhaitant intervenir dans le cadre d'une association sportive affiliée à la FFSA
- ▶ **Bénévoles** dans une association affiliée FFSA souhaitant accéder à un premier niveau de professionnalisation
- ▶ Personne ayant un projet de **reconversion professionnelle**

OBJECTIFS

- ▶ Favoriser l'engagement dans des pratiques sportives au sein d'associations Sport Adapté en partant des besoins et du sens que les sportifs donnent à la pratique ;
- ▶ Mettre en œuvre des démarches d'intervention favorisant la découverte, l'exploration et l'élaboration de solutions en fonction des capacités du sportif et du secteur de pratique fédéral ;
- ▶ Préserver l'intégrité physique et psychique des sportifs en garantissant une posture éthique ;
- ▶ Contractualiser les liens entre l'association sportive et l'institution spécialisée afin que la pratique soit pérenne et intégrée au projet individuel du sportif ;
- ▶ Participer à la construction des projets associatifs et institutionnels permettant la continuité de la pratique sportive individuelle.

ORGANISATION



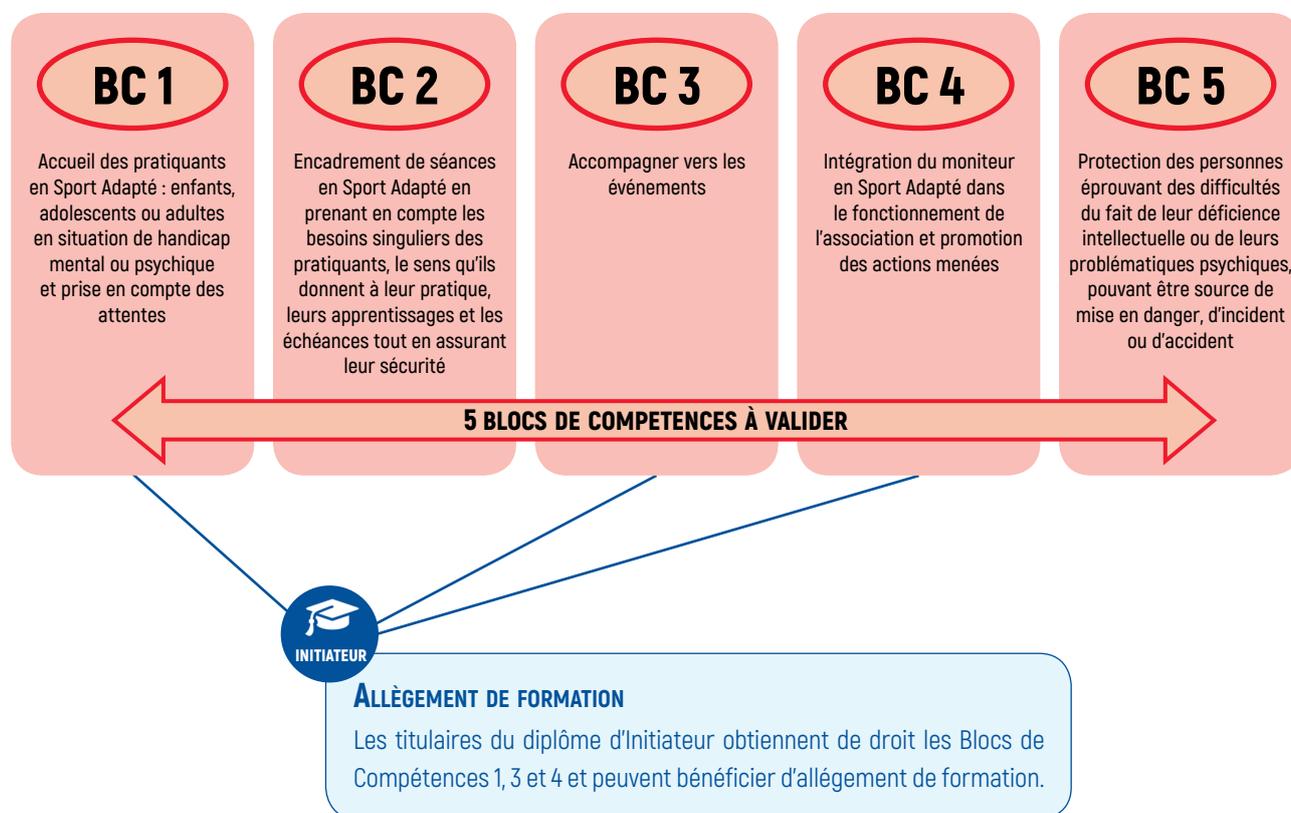
* 120 h de stage à réaliser en alternance avec les semaines en centre de formation accompagné par un tuteur éducateur sportif dans le champ du Sport Adapté

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

LES MOYENS

- ▶ Apports théoriques pour définir ses conceptions du métier et élaborer des projets en Sport Adapté ;
- ▶ Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique ;
- ▶ Analyse des secteurs d'activités de la FFSA et des activités sportives pouvant être proposées aux pratiquants en situation de handicap mental ou psychique au regard de leurs caractéristiques singulières ;
- ▶ Interventions pédagogiques auprès des publics concernés ;
- ▶ Evaluation formative et certificative à certaines étapes de la formation.

LES MODALITÉS CERTIFICATIVES





CALENDRIER



DURÉE > 35 h / UF soit 210 h en formation
> 120 h en association affiliée FFSA

Le CQP Moniteur en Sport Adapté est une formation organisée sur un an maximum **alternant périodes de formation et stages en association**. Six Unités de Formation (UF) sont échelonnées environ tous les mois et des entretiens individuels ont lieu entre chaque UF.

| | DATE ET LIEU |
|-----------------------------|---|
| INSCRIPTIONS | jusqu'au vendredi 23 octobre 2020 |
| POSITIONNEMENT | sur rendez-vous en septembre/octobre 2020 à Bourgoin-Jallieu (38) |
| FORMATION | |
| UF 1 | du 2 au 6 novembre 2020 à Voiron (38) |
| UF 2 | du 8 au 12 février 2021 à Voiron (38) |
| UF 3 | du 14 au 18 décembre 2020 à Voiron (38) |
| UF 4 | du 11 au 15 janvier 2021 à Bourg-en-Bresse (01) |
| UF 5 | du 29 mars au 2 avril 2021 à Voiron (38) |
| UF 6 | du 26 au 30 avril 2021 <i>lieu à confirmer</i> |
| CERTIFICATION FINALE | mai 2021 |



INSCRIPTIONS > AVANT LE 23 OCTOBRE 2020

PRÉ-REQUIS

Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation

Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, etc.)

Justifier d'une expérience préalable d'encadrement de 40 h auprès du public Sport Adapté (bénévole ou professionnel)

Présenter une attestation de réussite au test d'adaptation au milieu aquatique « Sauv'Nage » de l'Ecole Française de Natation

Pour vous pré-inscrire à cette formation ► <https://bit.ly/3bFsM3g>

Pour avoir plus d'informations, contactez **François-Xavier GIRARD** :

✉ fx.girard@sportadapte-aura.fr

☎ 06 60 90 53 95

www sportadapte-aura.fr



FORMATIONS PARTENAIRES

CC AIPSH - BPJEPS/AQSA APT - DEJEPS APSA

Se spécialiser pour accueillir un public en situation de handicap

Mettre en place des projets de médiation éducative

Coordonner un projet sportif en lien avec une dynamique de réseau

Inscrit au Répertoire
Spécifique des Formations
Code : RS5016



DATE

DE NOVEMBRE 2020
À JUIN 2021



DURÉE

210 h
105 h en centre de formation
105 h en stage



LIEU

Vichy (03)



INTERVENANT

CREPS Vichy
Sport Adapté
Handisport



COÛT

995 €

+ 9 € (frais de positionnement)

ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

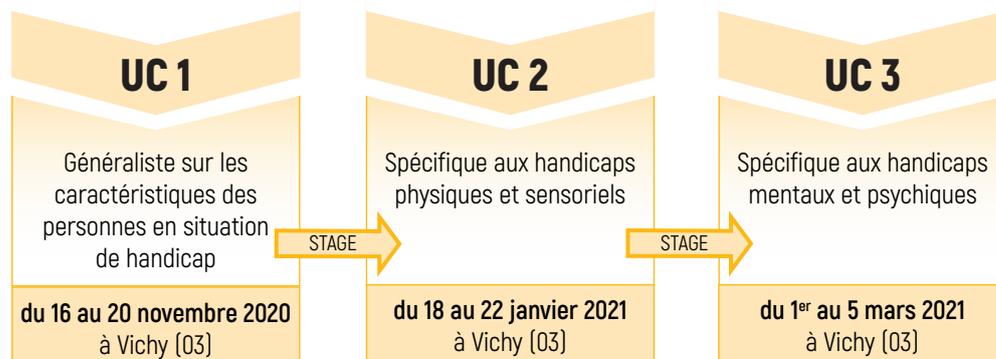
Le Certificat Complémentaire « Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap », dit « *CC Sport-Handicaps* », permet d'acquérir des compétences pour assurer en autonomie pédagogique l'animation d'Activités Physiques ou Sportives durant lesquelles sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives. Il peut également animer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics.

PUBLIC

- ▶ **Titulaire** (ou en cours de formation au CREPS) :
 - d'une **spécialité du BPJEPS** inscrite à l'annexe II-1 du Code du Sport
 - d'un **DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif »**
 - d'un **DESJEPS spécialité « Performance sportive »**
 - d'un diplôme reconnu équivalent

ORGANISATION

- ▶ La formation est axée sur les deux types majeurs de handicap : d'une part **sur le plan mental et psychique** en lien avec la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), d'autre part **sur les plans moteur et sensoriel** en lien avec la Fédération Française Handisport (FFH).
- ▶ Trois **Unités Capitalisables (UC)** :



ALLÈGEMENT DE FORMATION

Les titulaires de l'AQSA obtiennent de droit l'UC1 et l'UC3 s'ils justifient d'une expérience pédagogique d'une durée minimum de 80 h auprès du public concerné.



INSCRIPTIONS > AVANT LE 2 OCTOBRE 2020



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
- Vichy

Secrétariat de la formation : ✉ secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

Responsable pédagogique - **Stéphanie SERRE** :

✉ stephanie.serre@creps-vichy.sports.gouv.fr

☎ 04 70 59 52 71

www creps-vichy.sports.gouv.fr

Inscrit au Répertoire
National des Certifications
Professionnelles
Code RNCP : 28573



DATE

DE SEPTEMBRE 2020
À JUIN 2021



DURÉE

685 h



LIEU

Hauteville-Lompnès (01)



INTERVENANT

IFMS
ORFSA



COÛT

CONTACTER L'IFMS

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Le champ d'action du détenteur du BPJEPS APT est vaste et ses compétences s'étendent à l'initiation d'activités réparties en 3 domaines :

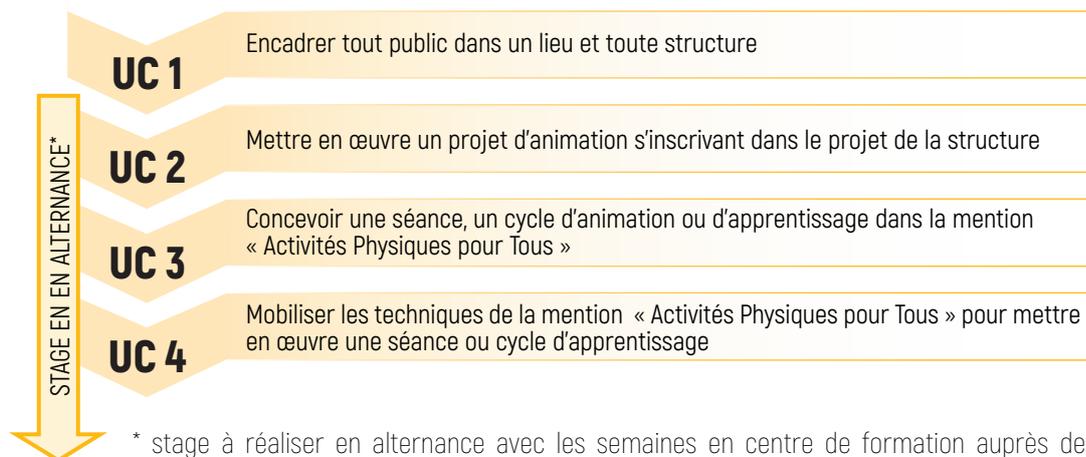
- Les activités physiques à caractère ludique : sports collectifs, sports de raquettes, jeux d'opposition, jeux d'adresse, cirque, athlétisme, danse ;
- Les activités physiques d'entretiens corporel : gym douce, renforcement musculaire, circuit-training, initiation step ;
- Les activités physiques en environnement naturel : VTT, randonnée pédestre, marche nordique, course d'orientation, escalade.

La formation portera sur la connaissance et la maîtrise de ces activités sportives avec pour objectif de former les futurs éducateurs sportifs à l'accueil de tout type de public.

En l'associant à la qualification AQSA APT, vous optez pour une formation complète vous permettant d'accueillir en complément un public en situation de handicap mental ou psychique et d'être reconnu par le secteur d'activité du Sport Adapté.

ORGANISATION

- ▶ Le candidat devra acquérir des compétences dans différents domaines répartis en quatre Unités Capitalisables (UC) :



* stage à réaliser en alternance avec les semaines en centre de formation auprès des différents types de public en situation de handicap

- ▶ La formation spécifique AQSA mention « Activités Physiques pour Tous » est incluse dans le cursus de formation. Elle correspondant au module 1 et 2 (détail page 11). Chaque stagiaire devra se rapprocher de l'ORFSA pour valider le module 3 de l'AQSA et obtenir la qualification finale.



INSCRIPTIONS



PRÉ-REQUIS

Pas de diplôme requis - Accessible dès l'âge de 16 ans

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite d'un Test d'Exigences Préalables (épreuves sportives)

Institut de Formation aux Métiers du Sport d'Hauteville-Lompnès

✉ ifms@hauteville3s.com

☎ 04 74 40 00 54

🌐 www.ifmshauteville3s.fr

Inscrit au Répertoire
National des Certifications
Professionnelles
Code RNCP : 4863



ORGANISATION

13 modules



DATE

DE JANVIER À OCTOBRE 2021



DURÉE

990 h

340 h en centre de formation
420 h en structure spécifique
30h en association sportive FFSA



LIEU

France entière



INTERVENANT

Trans'Formation



COÛT

8 950 €

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES

Le DEJEPS APSA est le seul diplôme d'Etat délivré par le Ministère des Sports permettant d'exercer la fonction d'éducateur sportif spécialisé et d'encadrer en complète responsabilité les Activités Physiques et Sportives Adaptées, auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique, accueillies dans des structures médico-sociales, de santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance et de désaffiliation sociale.

ORGANISATION

▶ Le candidat devra certifier quatre **Unités de Compétences (UC)** en quatre ans maximum :

| | |
|-------------|---|
| UC 1 | Concevoir des projets en APSA en partant d'une analyse des caractéristiques et besoins singuliers des sportifs ainsi que des missions de la structure |
| UC 2 | Coordonner la mise en œuvre d'un projet en APSA |
| UC 3 | Conduire une démarche d'intervention en APSA (en cohérence avec les missions du dispositif et les besoins singuliers des pratiquants) |
| UC 4 | Encadrer des séances d'APSA en sécurité en préservant l'intégrité des pratiquants |

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques pour définir ses conceptions du métier et élaborer des projets en APSA ;
- ▶ Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique ;
- ▶ Analyse de l'intérêt des supports d'activités pouvant être proposés au regard des besoins singuliers des personnes accompagnées ;
- ▶ Interventions pédagogiques auprès des publics concernés ;
- ▶ Evaluation formative lors de chacun des modules et certificative à certaines étapes de la formation.



INSCRIPTIONS

Trans'Formation
Organisme national de formation de la FFSA

PRÉ-REQUIS

Justifier d'une expérience préalable d'encadrement auprès des publics concernés*
Être capable de réaliser un parcours aquatique
Être titulaire du PSC1 ou de tout diplôme équivalent

* si l'expérience préalable est insuffisante, l'entrée en formation reste possible avec un allongement du temps d'alternance en structure spécialisée et avec un stage de sensibilisation dans la même structure avant l'entrée en formation

Trans'Formation - Isabelle GOUIN :

✉ isabelle.gouin@ffsa.asso.fr

☎ 01 42 73 90 07



www.transformation.ffsportadapte.fr

| FORMATION | LIEU | DATE |
|---|-------------------------|--------------------------------------|
| Accompagnateur en Sport Adapté | | |
| SESSION À VENIR | - | début 2021 |
| Initiateur en Sport Adapté - option Para-Discipline Adapté | | |
| JUDO | Vichy (03) | début 2021 |
| SKI ALPIN - SKI NORDIQUE | - | 2022 |
| PÉTANQUE - TIR À L'ARC | - | à venir |
| BASKET 3x3 - CYCLISME/VTT - ESCALADE | - | sur demande |
| Initiateur en Sport Adapté - option Activités Motrices | | |
| SESSION 1 | Voiron (38) | du 8 au 12 février 2021 |
| SESSION 2 | Valence (26) | du 20 au 24 septembre 2021 |
| Attestation de Qualification/Encadrement en Sport Adapté (AQSA/AESA) | | |
| MODULE 1 | Voiron (38) | du 2 au 4 novembre 2020 |
| MODULE 1 | Vichy (03) | du 7 au 9 juin 2021 |
| MODULE 2 - ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS | Hauteville-Lompnès (01) | du 1 ^{er} au 5 février 2021 |
| MODULE 2 - FOOTBALL | Vichy (03) | du 9 au 11 juin 2021 |
| MODULE 2 - JUDO | Vichy (03) | du 9 au 11 juin 2021 |
| MODULE 2 - AUTRES DISCIPLINES | Vichy (03) | sur demande |
| Certificat de Qualification Professionnelle - Moniteur en Sport Adapté | | |
| POSITIONNEMENT | Bourgoin-Jallieu (38) | septembre/octobre 2020 |
| UF 1 | Voiron (38) | du 2 au 6 novembre 2020 |
| UF 2 | Voiron (38) | du 8 au 12 février 2021 |
| UF 3 | Voiron (38) | du 14 au 18 décembre 2020 |
| UF 4 | Bourg-en-Bresse (01) | du 11 au 15 janvier 2021 |
| UF 5 | Voiron (38) | du 29 mars au 2 avril 2021 |
| UF 6 | à confirmer | du 26 au 30 avril 2021 |
| CERTIFICATION FINALE | sur le lieu de stage | mai 2021 |

INSTITUTIONNELS

Ministère Chargé des Sports - Agence Nationale du Sport

Soutenu
par



Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes



Fédération Française du Sport Adapté - Trans'Formation



FORMATIONS

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy

Institut de Formation aux Métiers du Sport d'Hauteville-Lompnès



ADEA Formation



UFR STAPS Clermont-Auvergne



ILS NOUS FONT CONFIANCE



A large rectangular area with rounded corners, outlined in blue, containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.



Organisme Régional de Formation
du **Sport Adapté** en Auvergne-Rhône-Alpes

contact@sportadapte-aura.fr

Siège social :
16, place Jean-Jacques Rousseau - CS 92013
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex

04 74 19 16 16



Fédération
Française
du Sport
Adapté

**AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Antenne de Clermont :
43, rue de Blanzat
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 14 89 19

www.sportadapte-aura.fr

avec le soutien de

Soutenu
par



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes